

A.S.D.I Aux. Services. De. l'Industrie
Société par actions simplifiée au capital de 10 020 Euros
Siège social : 11, rue du Conditionnement 59610 FOURMIES
478 365 505 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 JUILLET 2025

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} juillet,
A 14 heures,

La Société LE DOME, Société par actions simplifiée au capital de 542 000 Euros, ayant son siège social 31, rue d'Avesnes, 59330 Beaufort, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 218 912 RCS Valenciennes, représentée Monsieur Stéphane POYET, son Président,

Associé Unique de la société A.S.D.I Aux. Services. De. L'Industrie,

En présence de Monsieur Antoine BRISSART, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

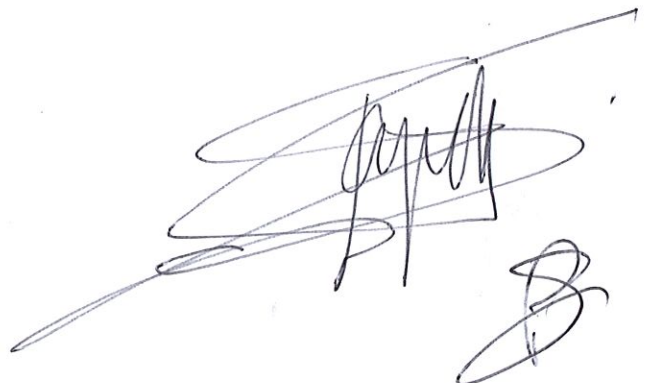
L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Antoine BRISSART de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée l'associée unique, LA SAS LE DOME.

Monsieur Stéphane POYET, au nom de SAS LE DOME qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

Monsieur Antoine BRISSART
Né le 08 octobre 1977 à Fourmies
De nationalité française
Demeurant 13, rue Jean Jaurès 59610 Fourmies.



Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Antoine BRISSART disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Antoine BRISSART ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

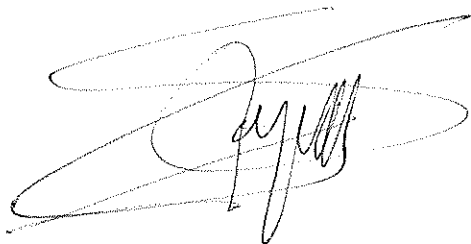
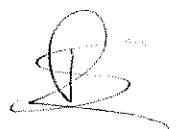
TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS LE DOME

Représentée par Stéphane POYET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Stéphane POYET, the representative of SAS LE DOME.A small, stylized handwritten mark or signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.